

CONCEPT GENERAL

<p><u>La Charte</u></p>	<p>Un objectif général :</p> <p>La mise en place d'un cadre de prévention général</p> <p>Des axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action éducative • L'action associative ou intervention collective 	<p>La Charte du TSHM Romande permet de situer la mission générale du service d'éducation de rue au niveau du <i>qui fait quoi</i> parmi les différents acteurs engagés dans le champ du social, de l'éducation, de la police et de la justice.</p> <p>En complément au respect des droits de l'homme, nous y ajoutons celui de la Convention des droits de l'enfant. Par conséquent, nous agissons dans la légitimité de cette charte et de cette convention.</p> <p>La Charte situe clairement l'action du service d'éducation de rue aux niveaux des champs d'action que sont la promotion de la qualité de vie et de la prévention (à entendre comme prévention de la dissolution du lien social et de l'exclusion de populations fragilisées).</p>
<p><u>La Mission</u></p>	<p>Une mission d'acteur-observateur :</p> <p>Observation</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans un espace local 	<p>Une double mission : L'observation de la réalité sociale et des questions sociales problématiques comme préalable à une action ciblée sur les questions ou les populations prioritaires.</p> <p>S'immerger dans le milieu pour connaître à fond son quartier, sa commune, les organes de décision, les lieux de rencontres, les espaces de tensions, les institutions, les acteurs et les différents partenaires. Etre présent tant dans les lieux non institutionnels : préaux, bistros, etc., que dans les lieux institutionnels : maisons de quartier, cycle d'orientation, etc., en prenant le temps. "Sentir le quartier", le vivre, s'y promener, y consommer... Etre connu et reconnu sur son terrain. Travailler son positionnement entre immersion totale et extériorité.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Observer la réalité sociale pour pouvoir en témoigner • Expliquer et proposer des actions aux différents partenaires <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre en lien avec les jeunes en situation précaire • Mettre en lien jeunes et adultes 	<p>Observer le quotidien du quartier, en connaître les habitudes, la culture, les spécificités et les actions et interactions des habitants. Connaissance des différents acteurs sociaux du quartier et la présence sur le terrain ainsi que l'information sur ce qui se passe ailleurs. Repérer les cohésions et les tensions. Remonter le fil des questions problématiques qui mettent en tension différentes catégories de population. Repérer les populations les plus fragilisées et/ou en souffrance.</p> <p>Etre en mesure de mettre en lumière les situations de tensions et les difficultés que vivent les jeunes les plus fragiles. Montrer les enjeux de ces situations sur le plan social dans toutes leurs complexités. Par là même, être en mesure d'aller au-delà de l'exceptionnel (p.ex. un fait de violence). Par son insertion et ses observations, le TSHM est révélateur de la situation sociale et des problèmes de la population. Il est acteur de changement en collaboration avec les différents partenaires.</p> <p>Proposer aux partenaires et notamment aux décideurs toutes les actions susceptibles de renforcer le lien social et de soutenir les jeunes les plus fragilisés.</p> <p>Etre facilement et rapidement accessibles pour les jeunes. Développer une relation de confiance, une attitude d'écoute, de disponibilité à l'égard des jeunes en situation de fragilité, en situation précaire. Etre à la fois proche des jeunes et "hors jeu", à savoir maîtriser la distance nécessaire pour pouvoir être un relais. En étant présent lorsqu'il n'y a plus personne, grâce à l'intervention dans les interstices du tissu social. Le temps devient une notion relative au profit du développement de l'Etre.</p> <p>Travailler aussi avec les adultes fragilisés. Développer des liens et une relation de confiance avec ceux-ci. Travailler aussi avec ceux qui se plaignent des jeunes, qui éprouvent un sentiment d'insécurité à leur égard ou qui les stigmatisent. En occupant une position de médiateur, tenter de rétablir le lien entre jeunes et adultes, contribuer à la restauration de sentiments de confiance partagée et d'attitudes de réciprocité mutuelles. Convaincre le monde des adultes de la nécessité de faire une place, de donner un rôle à tous les jeunes. En favorisant le dialogue intergénérationnel, en développant des occasions de rencontres, d'actions communes.</p>
--	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le relais entre jeunes et institutions • Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus • Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation précaire 	<p>Permettre aux jeunes ancrés dans un no man's land institutionnel d'être en lien avec l'ensemble des protections sociales et éducatives auxquelles ils ont droit. Permettre aux jeunes d'être acteurs et citoyens à part entière de leur quartier, de leur commune et considérés comme tels. Par le travail en réseau, influencer sur les pratiques institutionnelles et accompagner les jeunes dans leurs démarches. Rendre attentifs les autorités, les différents services, les groupements et les habitants aux besoins et aux revendications des jeunes.</p> <p>Permettre aux jeunes d'exprimer leurs désirs et besoins, en ouvrant des portes et en soutenant concrètement les projets individuels et/ou collectifs. Donner tous les moyens aux jeunes dans une situation de no man's land identitaire d'entreprendre des activités dans lesquelles ils pourront se retrouver, rebondir et se mettre en valeur. Favoriser les retours positifs, encourager, soutenir. Leur offrir des espaces où ils seront susceptibles de bénéficier d'empathie.</p> <p>Accompagner le jeune à trouver sa place dans le monde sociétal et professionnel afin d'éviter son exclusion, synonyme de non-existence.</p>
<p><u>Les Principes</u> <i>Qui régissent cette mission</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Absence de mandat nominatif ➔ Libre adhésion des populations concernées ➔ Respect de l'anonymat des populations concernées 	<p>Les populations et les personnes avec/pour lesquelles travaille le Travailleur Social Hors Murs ne sont pas désignées par une instance (judiciaire, sociale ou administrative). L'absence de mandat nominatif offre une plus grande liberté d'action au Travailleur Social Hors Murs mais ne signifie pas pour autant une absence de Mission bien définie liée aux problématiques sociales.</p> <p>Ce principe offre aux populations concernées la totale liberté d'adhérer aux propositions du Travailleur Social Hors Murs et impose à ce dernier de respecter leurs choix.</p> <p>Les populations concernées rejettent parfois certaines institutions ou en sont exclues. Le Travailleur Social Hors Murs tente de comprendre ce malaise ou ce rejet avant de proposer un projet en adéquation avec les réels besoins des populations concernées.</p> <p>L'absence de mandat nominatif et la libre adhésion des populations concernées induisent le respect de l'anonymat. Le Travailleur Social Hors Murs construit avec/pour les populations concernées une relation de confiance visant à recueillir leur adhésion. Ce sont les populations concernées qui décident ou non de maintenir leur adhésion au projet proposé par le Travailleur</p>

	<p>→ Réseau inter-institutionnel et partenariat</p> <p>→ Souplesse, mobilité et adaptabilité des actions</p>	<p>Social Hors Murs. Ce principe de respect de l'anonymat soumet le TSHM à un strict devoir de discrétion à l'égard des informations et constatations relatives aux usagers et usagères. Sauf accord des usagers et usagères, il ne transmet pas d'informations à caractère personnel.</p> <p>Concerné par les principes fondamentaux de la Charte Romande des TSHM, le Travailleur Social Hors Murs conduit son action en collaboration et en partenariat avec les institutions publiques, les associations, les travailleurs sociaux, etc. Il ne peut pas agir seul et, par conséquent, il doit connaître parfaitement le réseau socioculturel et politique dans lequel il agit. Après une analyse détaillée des situations et du contexte socioculturel, il conseillera et orientera les populations concernées vers ces différents services ou personnes.</p> <p>La force et l'avantage du Travailleur Social Hors Murs réside aussi dans la souplesse, la mobilité et l'adaptabilité de ses actions. Son rôle privilégié d'observateur des réalités sociales lui permet de proposer rapidement des pistes de réflexion aux problèmes des populations concernées.</p> <p><i>Dans la durée</i> : soit son action répond ponctuellement aux besoins des populations concernées et disparaît lorsqu'elle n'a plus de raison d'être; soit son action perdure, se structure et s'autonomise. Après avoir évalué avec les populations concernées la viabilité de l'action menée, le Travailleur Social Hors Murs a pour principe de se retirer progressivement.</p>
<p><u>Les outils, les modes d'action</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'immersion dans l'espace local et la présence dans la rue et les lieux publics • Le suivi éducatif et l'accompagnement individuel • L'intervention collective, la médiation et l'action communautaire sur le plan local • Les activités-supports, les outils de médiation (Bus itinérant, permanence d'accueils, locaux auto-gérés, etc.) • Le temps, le travail dans la durée 	<p>Les outils doivent nous servir à créer le lien au travers des rencontres et non être un but en soi. Par conséquent, ils peuvent évoluer avec le projet et la société dans lesquels ces derniers s'inscrivent.</p>

<p><u>Les mandats particuliers en fonction des terrains ou les champs d'interventions</u></p>	<p>Regards des autres services sur le terrain et les problématiques rencontrées, soulevées... (police, délégué à la jeunesse, ville...)</p>	<p>Travail en collaboration avec les autres intervenants sociaux pour mieux cibler nos interventions sur une population en éternelle mouvance.</p>
<p><u>Formation continue</u></p>	<p>Intravision, supervision, recherche et suivi de formations spécifiques (regards croisés).</p>	<p>Permettre au TSHM de se remettre en question, de partager le sens de son action et prendre du recul face aux situations difficiles. Développer sa créativité afin de proposer des approches, chemins et outils inédits.</p>